



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

**Concours : 3^e concours du CAPES
3^e concours du CAPES-CAFEP**

Section : Allemand

Session 2019

Rapport de jury présenté par : Fabienne PAULIN-MOULARD

Présidente du jury

SOMMAIRE

Avant-propos.....	p.2
Rappel des épreuves.....	p.4
Rapport sur l'épreuve d'admissibilité.....	p.5
- Traduction : se référer au rapport du Capes externe d'allemand 2019	
Rapport sur l'épreuve d'admission.....	p.6
- Entretien à partir d'un dossier	
Se référer au rapport du Capes externe d'allemand 2019 pour un rapport plus détaillé	

Avant-propos

Par souci de clarté et de fluidité de la lecture, la double écriture des terminaisons des mots féminin / masculin (exemple : « candidat.e ») n'est pas appliquée, étant bien entendu que ces mots font référence aux femmes comme aux hommes.

	Troisième concours du Capes	Troisième concours du Capes-Cafep	TOTAL
Nombre de postes	9	4	13
Candidats inscrits	90	34	124
Présents à l'épreuve écrite	39	16	55
Admissibles	19	9	28
Présents à l'oral	16	7	23
Admis	9	4	13
Liste complémentaire	+ 1		+ 1

BILAN ADMISSION (admissibilité + admission)

	Capes externe	Cafep-Capes
Barre liste principale	11.53	15.17
Barre liste complémentaire	10.6	
Moyenne	11,29	15.14

Comme on peut le constater à la lecture des données chiffrées, le 3^e concours du CAPES d'allemand demeure très sélectif et les candidats admis cette année ont obtenu d'excellents résultats.

Le jury s'est réjoui de pourvoir tous les postes et d'avoir pu proposer un candidat sur liste complémentaire.

Un phénomène nouveau cette année est venu ternir quelque peu le tableau. Il s'agit du nombre d'absents à l'oral plus élevé que les années précédentes (près de 18% des admissibles). Le jury déplore d'autant plus ces absences qu'elles ont empêché de déclarer admissibles des candidats qui auraient peut-être pu avoir leur chance à l'oral. Se présenter aux épreuves écrites doit constituer un choix mûrement réfléchi qui implique de se présenter aux épreuves orales d'admission.

Les épreuves écrites et orales ne présentaient pas de changement particulier et n'ont pas posé de difficulté inattendue aux candidats qui s'étaient préparés sérieusement.

Les candidats malheureux à l'écrit gagneront à se préparer à la prochaine session en s'entraînant très régulièrement à la traduction, exercice qui ne s'improvise pas mais requiert, au contraire, méthode et assiduité. Il ne suffit pas en effet de maîtriser correctement l'allemand et le français pour réussir de manière satisfaisante la transposition d'une langue à l'autre. Rappelons la nécessité de se préparer avec soin également à la partie de commentaires des soulignements pour cette épreuve, d'autant plus que les efforts fournis pour consolider sa culture linguistique seront également bénéfiques pour l'épreuve orale. En effet, à l'écrit comme à l'oral, le candidat devra démontrer qu'il est capable de décrire et analyser le fonctionnement de la langue allemande, dans une perspective d'enseignement.

Le jury ne saurait trop recommander également aux futurs candidats de consolider leur culture générale. Rappelons, si besoin était, que langue et culture sont intimement liées et que, s'il est nécessaire de maîtriser la langue pour réussir au concours et exercer le métier de professeur d'allemand, cette condition n'est pas suffisante. Il est tout aussi indispensable de se tenir au courant de l'actualité des pays germanophones et de disposer de repères solides de culture générale, aussi bien en littérature qu'en civilisation.

Compte tenu de l'excellent niveau des candidats au concours cette année, le jury ne peut qu'encourager vivement les candidats malheureux à se présenter de nouveau l'an prochain.

Nous encourageons les futurs candidats à lire attentivement les conseils du présent rapport ainsi que ceux présentés dans le rapport du CAPES externe, de cette session et des sessions antérieures (rappelons en effet que les épreuves de traduction et d'entretien sur dossier sont identiques à celles du CAPES externe).

Qu'il nous soit permis également d'adresser nos sincères félicitations aux brillants lauréats de cette session.

Ludger Herzig
Vice-président

Fabienne Paulin-Moulard
Présidente

RAPPEL DES EPREUVES

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

A. — Épreuves d'admissibilité : Traduction (coefficient 1)

(Seconde épreuve écrite d'admissibilité du concours externe du Capes d'allemand)

L'épreuve consiste, au choix du jury, en la traduction en français d'un texte en langue étrangère et/ou la traduction en langue étrangère d'un texte en français, accompagnée(s) d'une réflexion en français prenant appui sur les textes proposés à l'exercice de traduction et permettant de mobiliser dans une perspective d'enseignement les connaissances linguistiques et culturelles susceptibles d'explicitier le passage d'une langue à l'autre. L'épreuve doit permettre au candidat de mettre ses savoirs en perspective et de manifester un recul critique vis-à-vis de ces savoirs.

Durée : cinq heures

B. — Épreuves d'admission : Epreuve d'entretien à partir d'un dossier (coefficient 1)

(Seconde épreuve orale d'admission du concours externe du Capes d'allemand)

L'épreuve porte :

- d'une part, sur un document de compréhension fourni par le jury, document audio ou vidéo authentique en langue étrangère en lien avec l'une des notions des programmes de lycée et de collège
- d'autre part, sur un dossier fourni par le jury portant sur la même notion des programmes et composé de productions d'élèves (écrites et orales) et de documents relatifs aux situations d'enseignement et au contexte institutionnel.

La première partie de l'entretien se déroule en langue étrangère. Elle permet de vérifier la compréhension du document authentique à partir de sa présentation et de l'analyse de son intérêt.

La seconde partie de l'entretien se déroule en français. Elle permet de vérifier, à partir de l'analyse des productions d'élèves (dans leurs dimensions linguistique, culturelle et pragmatique) ainsi que des documents complémentaires, la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République. Le document audio ou vidéo et l'enregistrement d'une production orale d'élève n'excéderont pas chacun trois minutes.

La qualité de la langue employée est prise en compte dans l'évaluation de chaque partie de l'épreuve.

L'épreuve d'admission doit, en outre, permettre au candidat de démontrer qu'il a réfléchi à l'apport que son expérience professionnelle constitue pour l'exercice de son futur métier et dans ses relations avec l'institution scolaire, en intégrant et en valorisant les acquis de son expérience et de ses connaissances professionnelles dans ses réponses aux questions du jury.

Durée de la préparation : deux heures ;

Durée de l'épreuve : une heure (trente minutes maximum pour chaque partie)

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ TRADUCTION

Notes obtenues par les candidats

Notes entre	3 ^e concours du Capes	3 ^e concours du Cafep- Capes
0,5 – 3	10	1
4 – 6	7	3
7 – 8	8	1
9 – 11	8	5
12 – 15	5	5
16 – 20	1	1
moyenne sur 20	7.42	10.19

On se rapportera au rapport du CAPES externe.

ÉPREUVE D'ADMISSION ENTRETIEN SUR LA BASE D'UN DOSSIER

Rapport présenté par monsieur Roland BOICHON et madame Elsa JAGHOUAR

Notes obtenues par les candidats

Notes entre	3 ^e concours du Capes	3 ^e concours du Cafep-Capes
4 – 6	2	
7 – 8	5	
9 – 11	1	
12 – 15	5	2
16 – 20	3	5
moyenne sur 20	11.20	17.09
moyenne des admis	14.31	19

Remarque préliminaire

Étant donné la spécificité du troisième concours d'être composé d'une seule épreuve orale, celle de l'entretien sur dossier, il est nécessaire de rappeler aux candidats la nécessité de bien la préparer.

Pour cela, les candidats doivent se servir des sujets proposés dans les rapports de jury afin de s'entraîner à :

1. Bien lire les consignes et les suivre.
2. Construire la prestation orale dans le sens des consignes et proposer un plan.
3. Bien gérer son temps pendant la préparation et pendant l'épreuve.

Session 2019

Le jury se félicite d'avoir vu de nombreux candidats ayant effectué des prestations de bonne qualité. Celles-ci s'appuyaient sur une très bonne maîtrise des deux langues et sur des connaissances culturelles précises, que les candidats ont pu investir à bon escient lors du compte-rendu de la vidéo.

L'analyse des productions d'élèves a été le plus souvent satisfaisante, en s'appuyant, comme la consigne y invite, sur une prise en compte de leurs réussites et sur une analyse précise des prérequis à la réalisation des diverses tâches proposées. Seuls de rares candidats se sont enlisés dans une liste fastidieuse et stérile des erreurs commises par les élèves.

Rappelons aux candidats que la consigne donnée est très claire :

Vous présenterez en français une analyse des productions d'élèves fournies dans le dossier, que vous aurez effectuée dans une perspective de diagnostic, en identifiant ce qu'elles révèlent :

- de la nature et de l'ampleur des acquis linguistiques, pragmatiques et culturels des élèves ;
- des compétences maîtrisées par ces élèves et de leurs besoins.

Les prestations les moins convaincantes sont celles qui n'ont pas respecté l'ensemble des étapes qu'elle impose, ni vu voir qu'elles peuvent servir de base à l'élaboration d'un plan simple et cohérent.

Le jury insiste en effet sur l'importance de présenter ses idées de manière structurée et également concise (en ne dépassant pas 10 à 12 minutes) de manière à laisser suffisamment de temps pour l'entretien.

Nous recommandons aux candidats de faire un effort de précision en ce qui concerne le lexique destiné à décrire les faits de langue observés dans les productions d'élèves. C'est en effet un domaine où l'on ne saurait tolérer d'approximations qui seraient autant d'entraves à la compréhension par les élèves des erreurs qu'on souhaite précisément corriger chez eux.

Rappelons enfin que le jury n'attend pas de réponse prédéfinie, mais veut par ses questions permettre aux candidats de revenir sur certains points de leur développement afin qu'ils puissent préciser leur pensée et affiner leur réflexion.